



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **17 septembre 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **dix-sept** du mois de **septembre** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 septembre 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric - M. CHAUVEAU Benoit - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine - Mme BAROCHE-LAFFRAT - Mme Anne-Marie COQUERY - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Xavier COLONEL - Mme Christine GUIBLIN - M. Anthony GUIMARD M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJILAT - Mme Isabelle DENIS - M. Michel VENEAU - Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET - M. MURAT Sébastien – Mme Béatrice LAMOUREUX - M. Gervais MARS - M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX – M. Thierry BEAUVAIS - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Isabelle RAMEAU - M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT - M. Eric DELLAMAGGIORE

**Membres excusés** : M. CASSERA Frédéric - M. Denis REBY

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme FOURNO Frédérique à Mme Sandra TIXIER-MAUDRY  
M. Patrick PONSONNAILLE à Mme Martine LEROY  
M. Bruno HERNANDO à M. Xavier COLONEL  
Mme Christel SOULOY à M. Yannis BONNET  
M. Christophe GUIGNEMENT à Mme Josiane BAROCHE-LAFFRAT  
Mme Caroline FREGEAI à M. Raymond VANDARD  
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX  
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Création de poste

Au vu de l'ouverture de la nouvelle crèche et de l'octroi d'un temps partiel à 80% à l'animatrice du RPE, des missions supplémentaires de secrétariat devront être gérées par le chargé administratif et d'accueil de la crèche.

Le poste qui était jusqu'à présent à temps non complet à 80% ne suffira plus en termes de quotité de temps de travail au vu des nouvelles tâches à gérer.

L'agent occupant ce poste à temps non complet quitte la collectivité au 11 novembre 2026.

Aussi, il convient de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste à temps complet à cette date.

(Le poste à temps non complet à 80% sera supprimé en fin d'année).

En conséquence, à compter du 12 novembre 2026, le tableau des effectifs sera modifié et :

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE CREER** un poste permanent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

Nombre de conseillers : 53  
Présents : 43  
Pouvoirs : 8  
Votants : 51  
Pour : 51  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président



M. Patrick RAPEAU,  
secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 058-200067916-20260917-2026\_17\_09\_14-DE

S<sup>2</sup>LO